

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/912 :

Vote d'une subvention complémentaire "Fête de la Fraise 2022" à l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphano) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.




Maire

Accusé de réception en préfecture
974 214740104-20220929-20-912-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/912 : Vote d'une subvention complémentaire "Fête de la Fraise 2022" à l'Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'**Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre (OMDAR)**, œuvre sur le territoire Communal au développement des filières agricoles et de l'agrotourisme, à l'entretien des espaces naturels et contribue également à insérer socialement et professionnellement les demandeurs d'emploi Saint-Pierrois au travers les différents dispositifs d'insertions portés par l'association (Chantier Emplois Vert, Chantiers ENS, etc.).

Par ailleurs, l'**Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre** participe pleinement au développement de la filière Fraisculture grâce notamment à l'organisation de la « Fête Fraise ».

L'action n'ayant pu être réalisée sur les deux dernières années, ce ne sont pas moins de 25 exploitants agricoles qui seront présents durant ces trois jours. De surcroit plus de 30 000 personnes seront attendues sur ces journées.

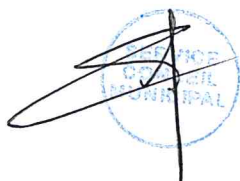
Par demande en date du 08 juillet 2022, l'**Office Municipal de Développement Agricole et Rural de Saint-Pierre (OMDAR)** a sollicité la commune pour une demande de subvention complémentaire de 30 000 € pour l'édition « Fête Fraise 2022 » qui se déroulera le 30 septembre, le 01 octobre et 02 octobre 2022. Cette réévaluation de la subvention est due en grande partie à l'augmentation des coûts des services extérieurs qui est le pendant de l'inflation économique actuelle.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire
92 6574 91A RE22000062

De tout ce qui précède,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE VOTER la subvention Complémentaire de 30 000 € pour la « Fête Fraise Edition 2022 » ;**
- **DE VALIDER l'avenant à la Convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération ;**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des Adjoints délégués dans leurs domaine respectif de compétence, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-912-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022